

ASDA 01

Les permanences

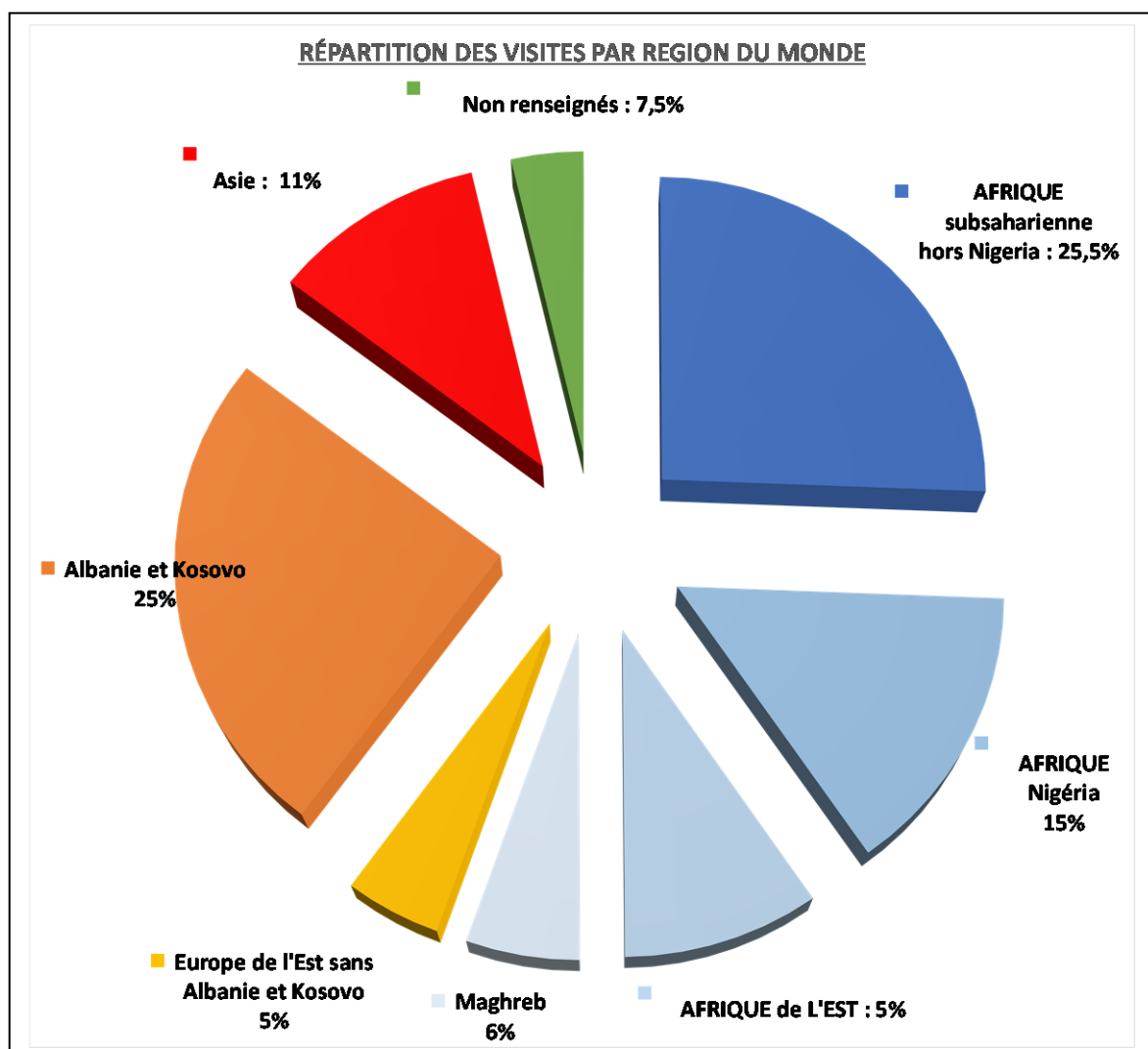
en chiffres (Année 2023)

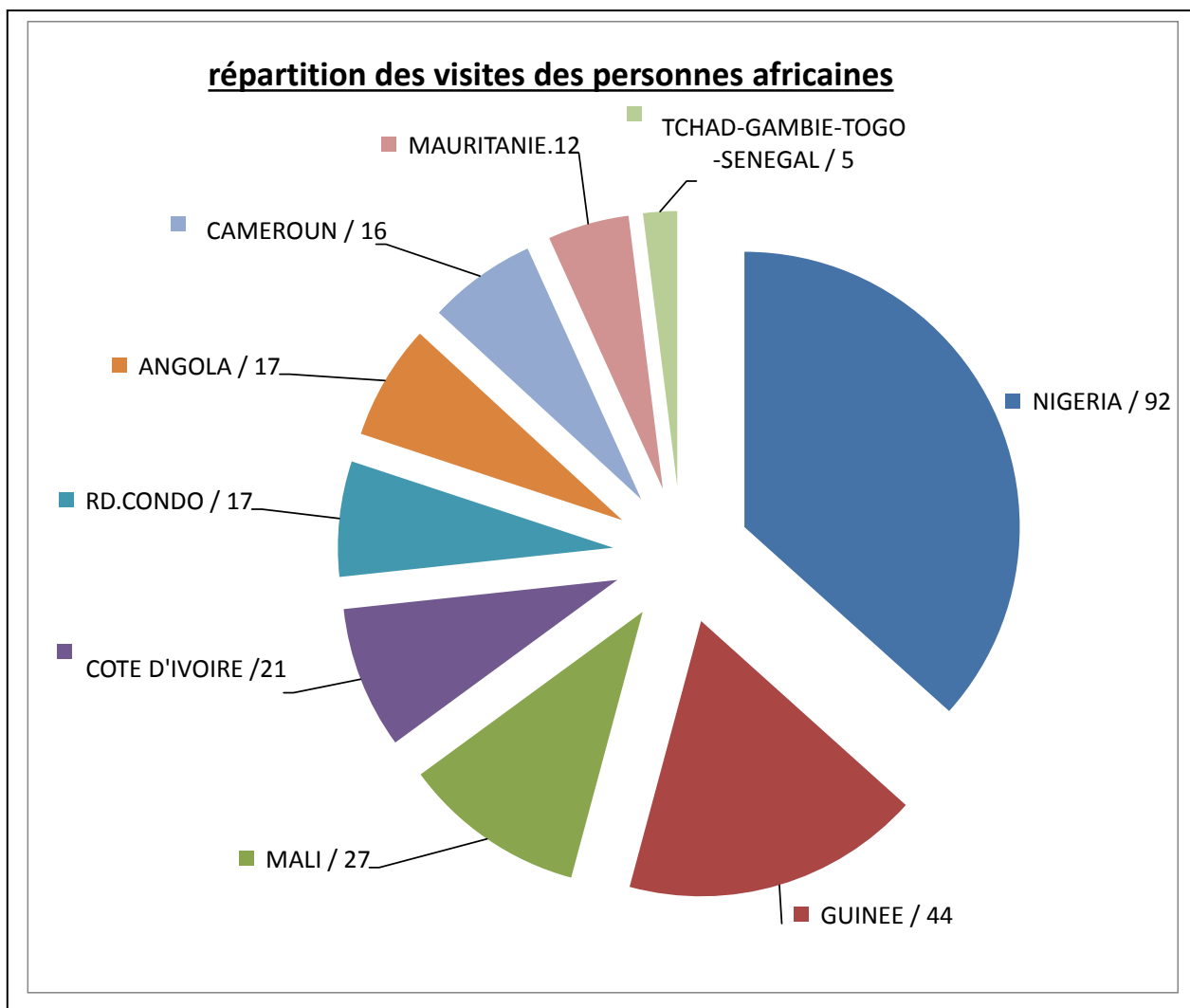
635 visites en 2023 pour 95 PERMANENCES encadrées par 12 bénévoles.

Rappelons que certaines personnes viennent plusieurs fois dans nos permanences, afin de suivre avec nous leurs démarches, de nous signaler un nouveau courrier ou un évènement.

D'où viennent les personnes d'origine étrangère soutenues par l'ASDA ? (cf graphique ci-dessous)?

L'Albanie et le Kosovo sont encore représentés pour 25% des visites avec une nette tendance à la diminution des situations. Les personnes issues des pays africains viennent de plus en plus signaler leurs difficultés, en particulier les jeunes Nigériens.





Pour quels motifs les personnes fréquentent-elles nos permanences?

142 visites sont motivées par diverses raisons :

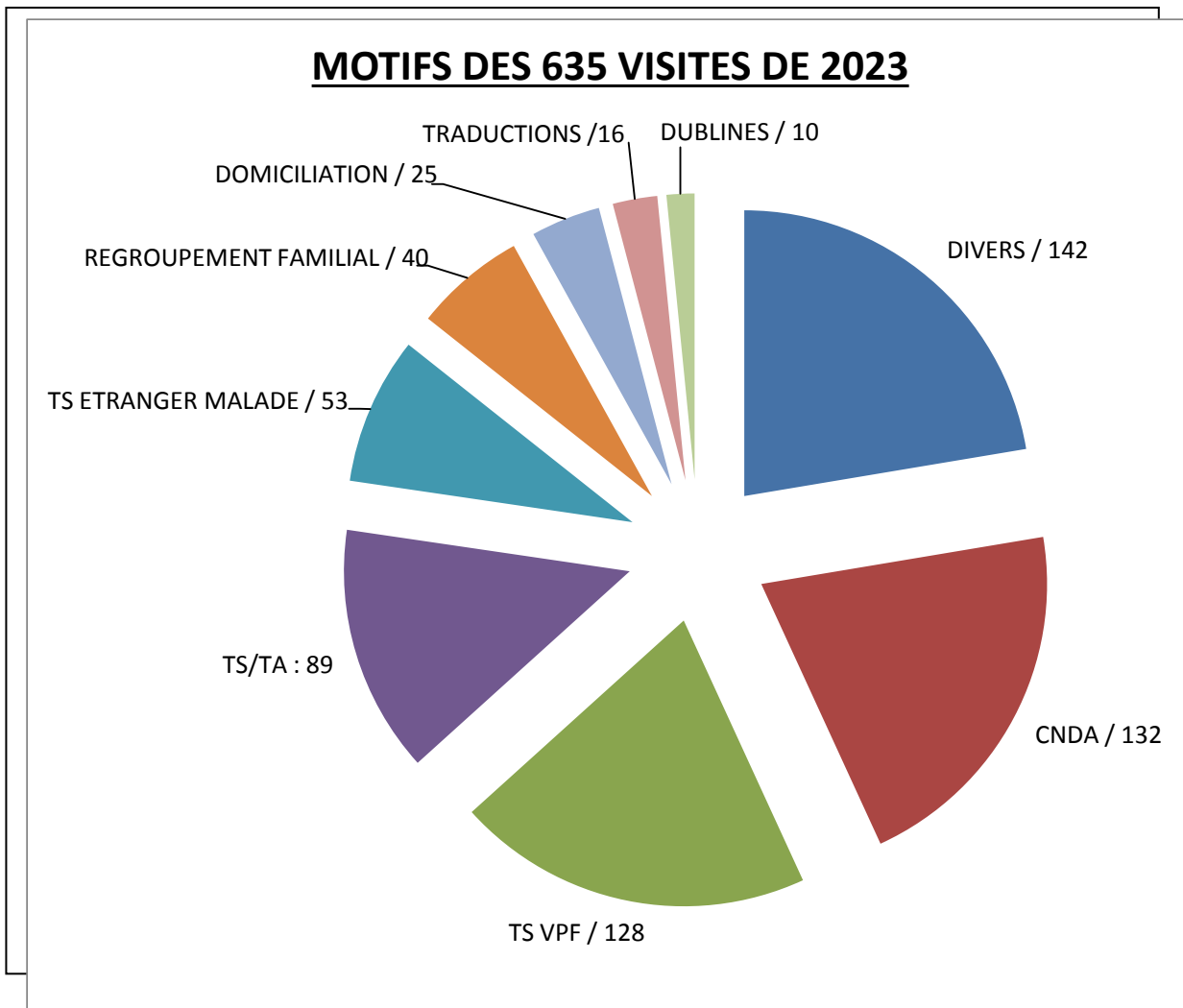
Santé (CPAM, CMU, AME, MDPH) ; protection, hébergement, Allocation DA, réexamen DA, impôts, protection de l'enfance, formation et alphabétisation, travail (TS, droit du travail), simples photocopies.

Nous pallions à des difficultés d'accès aux droits du fait des carences des services sociaux officiels. Pas de rendez-vous, déclaration d'incompétence réglementaire, services inaccessibles, barrière de la langue, etc... Les services généralistes ne répondent pas aux besoins des demandeurs d'asile, population précaire présente sur le territoire, qui concerne donc les services sociaux de la République. Nous sommes vigilants quant à l'évolution de la situation vis-à-vis de la nouvelle « loi pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration ».

On nous demande de plus en plus d'accompagnement pour les **titres de séjour**. Nous sollicitons la CIMADE pour les plus complexes et les réunifications familiales très bloquées. Les demandes de titres de séjour pour étrangers malades, les titres VPF (Vie Privée et Familiale), nécessitent souvent plusieurs rendez-vous, tant les dossiers doivent être étayés, ce qui prend du temps ; nous nous heurtons à l'inadéquation des moyens numériques pour les DA : les PAN (Points d'Accueil Numériques) se sont développés, sauf pour les DA ! Seul celui de la Préfecture leur est dévolu et il faut prendre rendez-vous... par voie électronique.

Nous devons nous former à la manipulation du site de l'ANEF (Administration Numérique pour les Etrangers en France)

Les titres de séjour déposés se soldent souvent par des OQTF ; nous accompagnons des recours au Tribunal Administratif de Lyon. Ces dossiers peuvent nécessiter des rendez vous hors permanence, en particulier pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA) qui n'obtiennent pas leur titre ou les primo-arrivants déclarés majeurs.



L'accompagnement **au recours à la CNDA** reste notre objectif principal. Hors permanence après avoir constitué le dossier, (récépissé, récit, premier entretien, rejet OFPRA, coordonnées) ; l'Aide Juridictionnelle est la plupart du temps faite par les agents de Alfa3A. Certains font également les recours. Nous tentons d'amplifier nos contacts avec les avocats. Nous contactons souvent ISMCORUM pour conduire l'entretien avec un interprète et l'ASDA règle le coût (environ 38 euros de l'heure).

Nous avons peu de retours sur l'aboutissement du recours car les travailleurs sociaux, les DA eux-mêmes ne nous transmettent pas les résultats.

Nous avons ouvert 79 dossiers en 2023 contre 144 en 2022 :

56 recours ont été rédigés avec les demandeurs d'asile et envoyés à leur avocat ou à la CNDA. 23 n'ont pas été traités, en tout cas pas par nous. Pourquoi ?

Les délais de traitement par la CNDA se raccourcissent encore et nous n'avons pas le temps d'organiser les entretiens à temps, ou les personnes ne donnent pas suite car leur avocat « se débrouille » (avec les francophones surtout) ou elles partent, ou bien elles abandonnent la procédure. De nombreux dossiers sont maintenant traités par ordonnance, comme ceux de ces nombreux jeunes afghans qui fuient un pays gouverné par les talibans avec des modes de vie rigoristes sans avoir été pour autant persécutés individuellement, selon la CNDA.